

# Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Saint-Michel

Je, Caroline Provost,  
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement  à la résolution

2022-320

Numéro

ayant pour titre : Règlement décrétant des achats d'équipements de 330 000 \$ et un emprunt de 330 000 \$

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

2 725

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

283

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement  la résolution

2022-320

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Saint-Michel ce 28 février 2022 à 8 h  
Endroit Date Heure

**Signature**

(s) Caroline Provost

Greffier ou secrétaire-trésorier

<u>2022</u>	<u>02</u>	<u>28</u>
année	mois	jour